

République Française
Liberté Égalité Fraternité

Département du Pas de Calais
Arrondissement de Lens
Canton de Hénin-Beaumont 2
Commune de Drocourt

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-013
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

NOMBRE :

| | |
|------------------------------|----|
| De conseillers en exercice : | 23 |
| De présents : | 20 |
| De votants : | 23 |
| Contre : | 00 |
| Abstention : | 05 |
| Pour : | 18 |

L'an deux mille vingt-six, le 17 avril à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Madame Flora DESPREZ, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHE, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur Michael LEFEBVRE, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Monsieur Fabrice HAVART et Madame Micheline GOLAWSKI.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Madame Cathy DUCLOY a donné pouvoir à Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cécile PREVOST et Monsieur David CAPELLE a donné pouvoir à Monsieur Bernard CZERWINSKI.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Anne-Marie LOUBETTE est désignée comme secrétaire.

Vu l'article 1650 du Code général des impôts qui institue dans chaque commune une Commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué, Vu l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 qui modifie les règles de fonctionnement de la Commission communale des impôts directs,

Considérant que dans les communes de plus de 2000 habitants, la Commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants, Considérant que la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal. Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission, Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées,

Considérant la présence éventuelle et sans voix délibérative la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants,

Considérant que la durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal,

Considérant que le mandat des commissaires prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du Conseil municipal,

Considérant qu'en cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la Commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

➤ **DE DRESSER** une liste de 32 noms pour que le Directeur Départemental des Finances Publiques puisse nommer des commissaires et leurs suppléants en nombre égal :

- Commissaires titulaires :
 - M. COLIN Patrick
 - Mme BOUREL Nathalie
 - M. BOUREL Christian
 - Mme TONON Virginie
 - M. DELCAMBRE Maxence
 - M. MELCHIOR Adrien
 - M. MONBEL Yoan
 - M. BOUREL Hervé
 - M. DESPREZ Jordy
 - M. DAULT Jean Michel
 - Mme BIGOT Alexandra
 - Mme LEWANDOWSKI Michèle
 - Mme PREVOST Michèle
 - M. PREVOST Michel
 - M. POLUS Jean- Marc
 - Mme PERROUCHER Betty

- Commissaires suppléants :
 - M. SURMON Jean-Marie
 - Mme PERSYN Chantal
 - M. DROLEZ Kévin
 - Mme BEUCHET Daisy
 - Mme MALBRANQUE Sandra
 - M. DEVIGNES Florent
 - Mme THOURILLON DEVIGNES Marine
 - M. ROLLAND Steven
 - Mme JOUDELAT Aude
 - Mme TOURY Marie-Christine
 - Mme DAMIENS Clémence
 - Mme DEHAY Mélanie
 - Mme DEHAY Ludivine
 - Mme ROLLAND Marie
 - Mme GLORIEUX Océane
 - Mme PRUVOST Jeanne-Marie

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 062-216202770-20260417-DELIB_2026_013-DE



Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

LA SECRETAIRE,
Anne-Marie LOUBETTE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Loubette', written over a circular official stamp.

LE MAIRE,
Séverine BRICOURT

An official circular stamp of the 'MAIRIE DE DROCOURT' with a central emblem, overlaid with a handwritten signature in blue ink that reads 'Bricourt'.